

FÉDÉRATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE & DE WAKEBOARD

FFSNW.FR

Championnats de France de Ski Nautique Classique

Cahier des charges

édition 2012

3. Pré-requis et obligations techniques

3.1 Le plan d'eau

Dimensions : 800 m de long minimum et 90 m de large minimum.

Profondeur : 2 m environ

L'ensemble des équipements nécessaires à la tenue de la compétition devront être opérationnels 48 heures avant le début de la compétition des championnats de France.

Le plan d'eau devra être muni d'au moins un ponton servant de mise à l'eau pour les compétiteurs. Ce ponton permettra de garantir une certaine stabilité et pourra accueillir au minimum 4 personnes.

3.2 Les installations techniques

3.2.1 Le slalom conforme au règlement IWWF plus 1 Jeu de bouées de secours

3.2.2 Le tremplin conforme au règlement IWWF (contrôler qu'il ne présente aucune aspérité ou défaut suspect pouvant présenter un quelconque danger pour les skieurs)

3.2.3 La tour de jury

La Tour de jury devra être protégée de la pluie et du soleil et aménagée de tables et chaises pour accueillir au moins 10 Officiels.

Elle devra être équipée de :

- 3 écrans (si possible identiques) compatibles avec les enregistreurs numériques (SI – Fig)
- 1 écran de retour de la vidéo d'axe avec enregistreur numérique (SI – J)
- 4 Enregistreurs numériques à disques durs (ou à défaut des magnétoscopes permettant de visualiser image par image)
- 8 talkie walkie : afin d'assurer une liaison radio entre les principaux acteurs de l'organisation : la tour du jury (président du jury), le bateau de compétition, le ponton (starter), le responsable de la sécurité ou les services de secours en direct, le pilote du bateau de sécurité, l'organisateur et le local de secrétariat. La liaison radio devra être opérationnelle (batterie chargée) 1 heure avant le début et jusqu'à la fin de la compétition, pendant toute sa durée.
- 1 Caméra numérique vidéo back up

Ski Classique - Championnats de France - Cahier des charges 2012

3.3 Autres installations et équipements

Le club organisateur devra en outre fournir :

- 2 cordes de slalom **identiques neuves** (marques et couleurs) conforme à la réglementation IWWF.
- 2 cordes de saut identiques
- 6 Palonniers de 2 diamètres différents neufs
- 1 Mesureur de palonnier avec système de contrôle de tension de 20 KG homologué(1 par ponton de départ)
- 1 Ensemble Vidéo Jump
- 1 Ensemble Vidéo Tricks 20s
- 1 Caméra numérique vidéo à bord avec 1 ensemble Emetteur / Récepteur vidéo (bateau-tour)
- 2 Caméras numériques de porte slalom avec émetteurs /récepteurs vidéo (camera-tour ou câblages jusqu'à la tour)
- 1 Caméra numériques d'axe équipé d'un zoom de 30X mini + 1 trépied pour contrôle du passage bateau en slalom avec 1 ensemble émetteurs /récepteurs vidéo (axe-tour)
- 1 Caméra numérique de secours
- 1 Ordinateur avec 1 imprimante avec cd d'installation et cartouche neuve en stock
- 1 photocopieur (si possible) avec papier

Le club organisateur devra s'assurer de fournir du matériel répondant aux critères d'homologation internationaux. Il devra garantir la distribution électrique en tout point des équipements techniques et du jury

La FFSNW pourra mettre à disposition du matériel fédéral sur demande du club organisateur. Ce matériel devra être prioritairement utilisé en secours, en cas de défaillance du matériel du club organisateur. En cas de perte, vol ou bris du matériel fédéral, le coût afférent à la réparation ou au remplacement est à la charge du club organisateur.

Il devra prévoir sur le site :

- Un parking réservé pour les compétiteurs et les officiels,
- Un espace dédié au secrétariat à proximité directe du plan d'eau : il devra être éclairé, équipé de multiprises, d'une grande table et de chaises, d'une imprimante raccordable à un ordinateur portable (avec c d d'installation et cartouche d'encre neuve en stock), de ramettes de papier.
- sanitaires (sanitaires chimiques si pas d'installations fixes à proximité immédiate)
- Un (ou des) espace(s) clos et surveillé(s) permettant d'entreposer le matériel et les affaires personnelles des compétiteurs.
- Un espace de restauration munis de tables, de chaises (ou banc) et parasols (si pas d'espace ombragé à proximité) où les compétiteurs, leurs accompagnateurs, les organisateurs, les officiels et

Ski Classique - Championnats de France - Cahier des charges 2012

les pilotes pourront prendre leur repas.

- Deux panneaux d'affichage,
- Un point d'eau douce (extérieur ou intérieur) pour permettre aux compétiteurs de se rincer (ainsi que leur matériel) en fonction de la qualité de l'eau du site de la compétition,
- Des espaces pour stands, accueil du public, animations

Tous les frais d'aménagement du site sont à la charge du club organisateur.

Ski Classique - Championnats de France - Cahier des charges 2012

4 Dispositif médical de sécurité

Le club organisateur doit impérativement mettre en place un dispositif médical permettant la prise en charge rapide de toute personne présente sur site : compétiteur, encadrement, bénévoles, spectateurs.

Une équipe de premiers secours doit être présente sur le site pour toute la durée de la compétition.

Une station médicale convenablement équipée sera mise en place pour traiter n'importe quel cas d'urgence et sera positionné de façon stratégique sur le site de la compétition.

Ce dispositif doit être élaboré en considération des contraintes de sécurité et de secours définies dans l'arrêté préfectoral autorisant la tenue de la manifestation.

Tous les éléments de sécurité imposés par l'organisation de la compétition et l'arrêté préfectoral sont à la charge exclusive du club organisateur.

La sécurité est placée sous la responsabilité du club organisateur. Il est demandé à ce dernier de désigner un responsable de la sécurité au sein du comité d'organisation chargé de mettre en place le dispositif de sécurité et de le coordonner durant la compétition.

Le dispositif de sécurité devra être présenté à la FFSNW et au Président du jury suffisamment en amont de la compétition pour permettre d'éventuels ajustements souhaités par la Fédération.

La compétition ne devra jamais commencer sans couverture médicale

7. Anti dopage

7.1 Local pour les contrôles

Tout sportif participant à une compétition, organisée ou autorisée par une fédération, ou à un entraînement préparant à une compétition, peut être contrôlé. Ces contrôles sont organisés par **l'Agence Française de**

Ski Classique - Championnats de France - Cahier des charges 2012

Lutte contre le Dopage (AFLD) directement ou par l'intermédiaire d'une direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

L'organisateur doit prévoir sur le site un endroit spécialement aménagé à cet effet. Les organisateurs doivent prévoir des boissons individuelles scellées pour favoriser la rapidité des prélèvements. Le matériel de prélèvement est fourni, scellé, par le préleveur.